

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1210

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

439 980 228 RCS Rennes.

INTERACTION EMERAUDE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 100000.00 EUR.

Adresse : 233, Rue de Châteaugiron, 35000 Rennes.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : INTERACTION EMERAUDE Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €uros Siège social : 233, rue de Châteaugiron – 35000 RENNES 439 980 228 RCS RENNES Et BMC – EXPERT & MANAGER Société par actions simplifiée au capital de 47.058 €uros Siège social : 233, rue de Châteaugiron – 35000 RENNES 328 347 810 RCS RENNES AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE Les sociétés INTERACTION EMERAUDE et BMC – EXPERT & MANAGER, sus-désignées, ont établi le 22/10/2025 à RENNES (35) un projet de fusion par voie d'absorption de la société BMC – EXPERT & MANAGER par la société INTERACTION EMERAUDE aux termes duquel la société BMC – EXPERT & MANAGER ferait apport à la société INTERACTION EMERAUDE de la totalité de son actif évalué à 293.278 € à charge de la totalité de son passif évalué à 413.559 €, soit un apport net de (120.281) €. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société INTERACTION, Société par actions simplifiée au capital de 2.429.000 €, dont le siège social est situé 233, rue de Châteaugiron – 35000 RENNES, immatriculée sous le numéro 493 420 939 RCS RENNES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BMC – EXPERT & MANAGER depuis le 01/01/2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société INTERACTION EMERAUDE. La société BMC – EXPERT & MANAGER sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 25/11/2025. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES au nom des deux sociétés le 23/10/2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.